



Christine Guéil
Urbaniste



Sandrine Chiron
Architecte paysagiste



Yan Le Gal Consultants
Ingénieur déplacement

Jean Michel Roche
Architecte urbaniste

Etat initial du paysage





1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU PAYSAGE

1.1 Le contexte général

La commune de Mignaloux-Beauvoir est située au sud-est de Poitiers et fait partie de la communauté urbaine Poitevine. Elle présente un paysage encore fortement empreint d'un passé rural récent, ce paysage, en cours de mutation, s'est cependant fortement transformé depuis les trente dernières années. Le mitage progressif de l'espace agricole par les zones d'habitat n'est toutefois pas un phénomène réellement nouveau sur cette commune caractérisée historiquement par un habitat dispersé.

Le territoire communal est d'autre part divisé en sous-secteurs territoriaux, séparés par des frontières pratiquement infranchissables :

- les routes nationales 151 et 147, ainsi que la ligne SNCF, véritables outils de développement mais également, sources de nuisances importantes
- Les vallées sèches, inondables et boisées, situées essentiellement dans le Nord du territoire communal.

1.2 Petit rappel historique.

La commune actuelle est issue de la réunion de deux paroisses Mignaloux et Beauvoir, qui se sont regroupées en 1798, puis de deux autres communautés religieuses basées au Breuil l'Abesse et à la métairie des Rosiers.

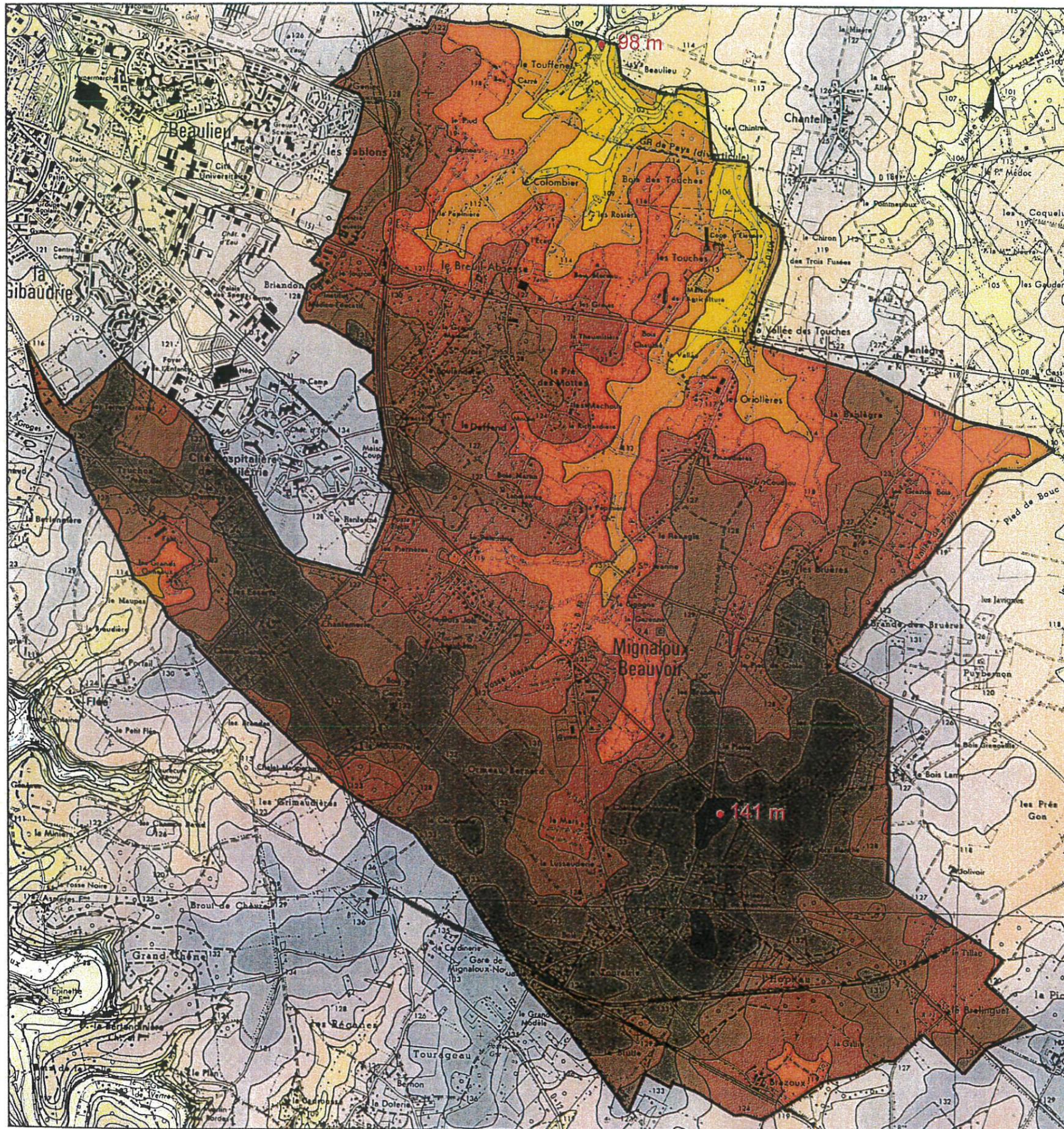
Les terres argileuses et pauvres ont ici favorisé le développement d'un habitat dispersé sous forme de petites métairies. Cette dissémination de l'habitat n'a pas favorisé l'implantation de commerces et de services souvent à l'origine de la naissance d'une agglomération.

1.3 Le relief.

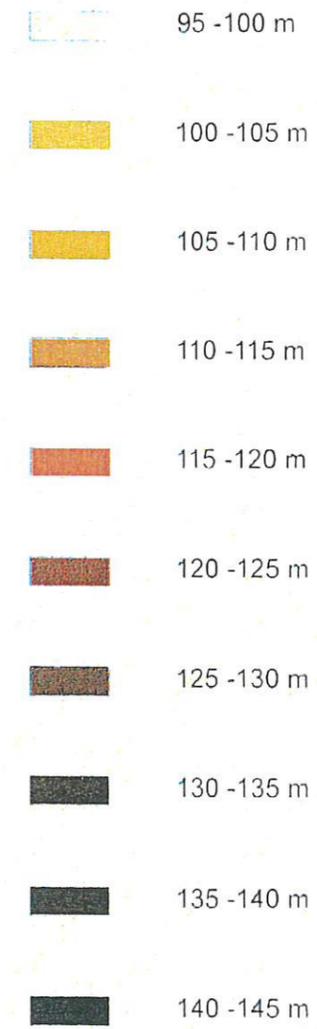
Le territoire communal présente un relief varié dessinant une déclivité assez régulière du Nord vers le Sud de la commune avec un point haut à 141 mètres, situé à proximité de l'intersection entre la RN 147 et la voie communale 4, et, un point bas à 98 mètres à l'extrême nord du territoire communal, à proximité du Touffenet.

La nature du sol constitué de dépôts alluviaux sur des calcaires du Bajocien, se traduit par des terres pauvres et argileuses retenant l'eau de ruissellement dans de nombreuses mares qui jalonnent l'ensemble du territoire communal.

Le relief de la commune



Altitudes :



2 PAYSAGE RURAL ET ESPACE AGRICOLE

2.1 Les paysages ouverts des exploitations intensives.

Ces paysages résultent d'une exploitation agricole intensive, générant un parcellaire de grande dimension. Ces vastes espaces, totalement ouverts, sont constitués de grandes étendues de culture monospécifique. Sur le territoire communal de Mignaloux-Beauvoir, on trouve quelques zones agricoles composées de grandes parcelles. Elles restent cependant très localisées et, de plus en plus, cernées par les zones d'habitat.



Vue sur un vaste espace agricole depuis la ZA de Beaubâton

La commune compte encore dix exploitations agricoles professionnelles, ce chiffre important est révélateur d'une occupation territoriale en plein bouleversement mais, aujourd'hui, encore fortement rurale.

Dans ces territoires agricoles, les exploitants sont les principaux constructeurs d'un paysage sans cesse en évolution. Cependant, le manque de diversité du type de culture, la précarité du maintien des surfaces de terres cultivables, et, les contraintes liées aux difficultés de circulation des engins, sont aujourd'hui emblématiques du changement de statut de l'agriculture dans ces territoires en mutation.

Face à cette évolution, il devient nécessaire d'assurer la pérennité du foncier en prenant en compte les espaces agricoles lors de l'élaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et d'impliquer les agriculteurs dans une démarche d'amélioration et d'adaptation de leur métier (entretien des haies, diversification des cultures, orientation vers des modes de cultures propres, activités à la ferme...)

On remarque sur le territoire mignalien une relation particulière entre les secteurs cultivés et les secteurs d'habitat, cette proximité entraîne une inter-dépendance de l'évolution de chacune de ces entités.

2.2 Les paysages de bocage.

La nature du sol a favorisé ici le parcellaire de petite dimension et, si l'aspect bocager a été quelque peu altéré, ce territoire, qui n'a jamais fait l'objet de remembrement est resté très morcelé.

Entre les massifs boisés, on trouve quelques poches de paysage bocager de qualité. Cependant, on peut remarquer que la préservation des haies vieillissantes n'est pas toujours assurée : le renouvellement de la structure arborée par de nouvelles plantations n'est que très rarement réalisée, et, le nettoyage systématique des arbustes ne permet pas le renouvellement naturel de la haie.

La préservation des haies bocagères est un enjeu important, car elles jouent non seulement un rôle écologique mais aussi un rôle paysager majeur, notamment le long des routes secondaires où elles cadrent le paysage et participent à créer une atmosphère bucolique valorisante.

Le découpage parcellaire en lanières étroites, révèle l'ancienne présence de vignes.



A proximité de la ferme de la Vallée : un paysage de bocage épousant le relief

2.3 La présence de l'eau.

Les cours d'eau, nombreux dans la communauté d'agglomération, ne traversent pas le territoire communal. Cependant, l'eau est y très présente, retenue par les terres argileuses, elle se révèle par la présence de nombreuses mares et un vaste réseau de fossés drainant.

2.3.1 Les mares

Elles jalonnent le territoire communal, de petite dimensions, elles sont caractéristiques du paysage rural.

2.3.2 Les fossés

Le réseau de fossés d'écoulement est assez conséquent sur la commune, plus ou moins entretenu, il joue cependant un rôle dans le drainage des eaux de pluie vers les vallées sèches.

2.4 Les vallées sèches.

Ces vallées sont aujourd'hui inscrites en grande partie sur des parcelles privées, elles présentent deux grandes typologies de paysage :

- Le point le plus bas se trouve à proximité de Touffenet, cette zone inondable, forme une cuvette. Les abords de ce secteur dessinent une vallée relativement encaissée, dont les flancs sont arborés et le lit occupé par une zone de prairie plus ou moins continue. On remarque la présence d'un petit réservoir ancien participant au charme de l'ensemble .



Des espaces boisés denses et préservés

Cette vallée est bordée par le circuit de Grande Randonnée qui offre quelques ouvertures visuelles intéressantes sans pour autant donner accès au creux de la vallée.

- Le secteur de la Vallée des Touches (qui remonte jusqu'au Château de la Cigogne puis jusqu'à la Fosse Marais, rejoignant le centre-bourg), offre un relief plus doux et un paysage moins caractéristique. En effet, l'ensemble présente un aspect bocager plaisant que l'on ne peut cependant pas réellement apparenter à celui d'une vallée.



Prairie dans le lit de la vallée sèche

On peut déplorer que le secteur qui présente le plus d'intérêt

d'un point de vue paysager soit aujourd'hui situé dans des propriétés privées. Cependant, les secteurs de vallées les plus encaissés sont inondés une grande partie de l'année donc difficilement accessibles.

L'éventuelle création de cheminements piétons, dans ces vallées sèches, ne présentera un intérêt que si ces cheminements s'inscrivent dans une démarche globale, impliquant les communes limitrophes afin d'assurer une continuité des parcours.



Le petit réservoir de Touffenet

2.5 Patrimoine boisé.

La commune de Mignaloux-Beauvoir est riche de massifs forestiers plus ou moins vastes, constitués essentiellement de chênes. Le végétal ligneux est lui aussi présent, sous formes de haies bocagères. On remarque d'autre part, quelques arbres isolés à grand développement que l'on pourrait, pour la plupart, qualifier d'arbres remarquables.

Ces ensembles végétaux structurent fortement le paysage et les relations, très fortes, avec les zones d'habitat constituent une des particularités du paysage communal.

2.5.1 Les massifs boisés.

Les massifs boisés de la commune, sont pratiquement tous définis au P.O.S (Plan d'Occupation des Sols) en espaces boisés classés, cette mesure a certainement permis de les protéger face à une urbanisation galopante. Ils représentent une surface couvrant environ 15% du territoire communal.

Ces massifs boisés, d'étendues variables et essentiellement constitués de chênes forment des boisements assez homogènes.

La régularité de certains boisements laisse penser qu'il s'agit de chênaies anciennement exploitées.

Beaucoup de ses massifs boisés sont intégrés à des parcelles d'habitat et sont donc entretenus.

Cependant, un entretien trop systématique, ne permet pas à de jeunes arbres de se développer et compromet, à longs termes, le renouvellement naturel des boisements.

L'implantation des maisons, notamment des lotissements (les Davitaires, Le Parc, Le bois Joly), dans les zones boisées, a permis de créer des espaces urbanisés de qualité mais a généré des abattages importants, faisant disparaître une partie des boisements situés à proximité du bourg.

On remarque, à ce propos que quelques tailles que l'on pourrait qualifier de sévères, ont été pratiquées récemment dans des espaces boisés habités mais non classés (notamment à proximité du stade et de l'église).



Massif boisé à la Ganterie



Maison récente implantée dans les bois

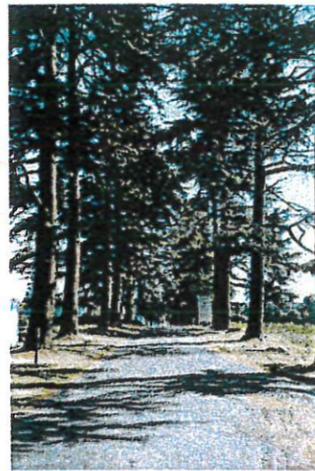
2.5.2 Les plantations linéaires.

Avec l'évolution de l'agriculture, une partie des plantations linéaires anciennes a disparu. Cependant, de nombreuses haies de qualités variables sont encore présentes sur le territoire communal et définissent des secteurs bocagers.

La strate arbustive de certaines de ces haies est cependant déstructurée et seuls les arbres majeurs (essentiellement des chênes) ont été préservés et sont vieillissants.



Des haies bocagères le long
des routes communales



L'alignement de cèdres de
Touches



Le parc de Gros Puits

2.5.3 Les plantations spécifiques : les arbres isolés et les alignements.

Isolés, quelques arbres de grande taille ont été préservés, ce sont essentiellement des chênes, ils constituent des éléments repères dans le paysage. Une démarche de localisation précise de ces arbres majeurs permettrait de veiller à leur préservation.

La commune compte d'autre part quelques éléments particuliers tels que, les parcs des demeures et de châteaux, comme celui de Gros Puits, visible depuis la route, celui de Beauvoir, transformé en Golf, ou, encore le parc du Déffend, aujourd'hui arboretum.

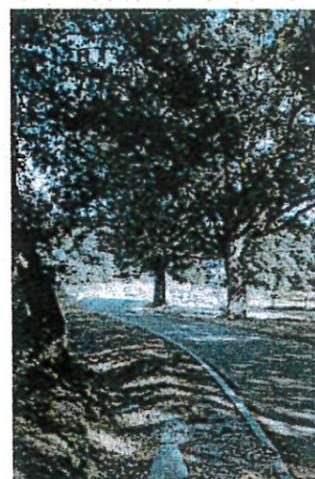
L'allée d'accès à la chambre d'agriculture, se déroule entre deux alignements de cèdres, ceux-ci laissent deviner la proximité d'un ensemble bâti ancien important (Les Touches).

ENJEUX :

- **Préserver le caractère rural et paysager de la commune.**
- **Assurer le maintien et le renouvellement de l'activité agricole.**
- **Protéger le patrimoine boisé : Intégrer les haies bocagères et les arbres existants dans les futurs projets d'aménagement, préserver les massifs boisés.**
- **Valoriser le patrimoine naturel : vallées sèches, arbres et ensembles paysagers remarquables.**



Gros chêne à Charassé



Route de Brazoux avant le
franchissement de la voie

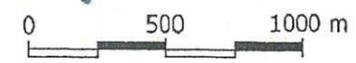


Un grand chêne solitaire à
Brazoux

Les entités paysagères



-  Bocage et petit parcellaire
-  Culture grand parcellaire
-  Zone boisée
-  Golf
-  Mare et point d'eau
-  Route nationale
-  Voie SNCF



3 L'HABITAT.

3.1 Généralités.

Historiquement issu du regroupement de plusieurs paroisses et communautés religieuses, Mignaloux-Beauvoir n'a jamais eu à proprement parler de centre ancien. Cette dispersion territoriale originelle se retrouve jusque dans la composition spatiale des hameaux qui, rarement constitués en village, sont plutôt issus d'une répartition aléatoire le long des voies de circulation.

Le récent développement urbain de la commune a généré la construction de nombreux ensembles d'habitation sous forme de lotissements induisant progressivement une perte du caractère rural de la commune au profit d'une identité péri-urbaine.

3.2 Le bâti ancien.

La commune est riche d'un patrimoine rural de qualité, l'analyse de celui-ci est une base pour une réflexion visant à adapter et à interpréter cette typologie de bâti ancien aux constructions nouvelles afin de préserver une identité architecturale communale et régionale.



3.2.1 Bâti rural.

Le bâti rural ancien présente un caractère régional marqué : constructions basses en rez-de-chaussée ou avec un étage (souvent en partie sous combles), encadrements de fenêtres et de portes en pierres calcaires, murs de pierre généralement enduits à l'origine pour les maisons et en pierre apparentes pour les autres bâtiments, toitures à deux pentes couvertes en tuiles de type « tige de botte ». On note que la plupart des maisons ou fermes anciennes ont été restaurées avec soin. Il



Un bel exemple d'architecture vernaculaire

n'existe que très peu de bâtiments anciens à l'état d'abandon.

3.2.2 Châteaux et demeures.

La commune comporte de nombreux ensembles bâtis importants, châteaux ou « maisons de maîtres » de grandes qualités architecturales et de typologies relativement variées. L'ensemble de ces bâtiments est aujourd'hui restauré et entretenu, certaines de ces demeures ont été réutilisées pour un usage public : Le Déffend, Le Château de Beauvoir...



La Rouartinière



Château de la Cigoane



Le Déffend

3.3 L'habitat récent.

D'une façon générale, les constructions récentes (établies durant les trente dernières années) se démarquent de l'habitat vernaculaire par :

- Un parcellaire uniforme en rupture avec la diversité des structures rurales,
- Leur volumétrie et la nature des matériaux employés (généralement parpaings enduits, béton, tuiles mécaniques...).
- Un système de voirie de desserte élargie, laissant une place privilégiée à l'automobile.
- Une implantation des constructions en retrait, ou au centre des parcelles, associée à des systèmes de clôtures très diversifiées.
- Hors des lotissements, une répartition linéaire le long des routes.
- Une implantation, assez courante, au cœur des massifs boisés.

3.3.1 L'urbanisation linéaire, le long des voies de circulation

Ce type d'urbanisation est assez répandu sur la commune, il s'est développé entre les hameaux, créant parfois une bande bâtie continue.

Ce mode de développement est consommateur d'espace et relativement coûteux en réseau divers, en effet, il se développe sur une seule épaisseur de parcelles construites, empêchant tout accès sur les parcelles situées en second rang. D'autre part, les vues depuis la voie, sur le paysage agricole, sont occultées par les clôtures, jardins ou constructions, créant la sensation visuelle d'un secteur largement urbanisé.

Enfin, ces parcelles, souvent de grande taille, offrent un contact fort avec les secteurs agricoles auxquelles elles sont adossées.

3.3.2 Les lotissements

La commune compte de nombreux lotissements de traitement et d'époques différentes. Nous en retiendrons ici quatre types :

- Bois Joli

Résidentiel, le lotissement de Bois Joli est constitué de grandes parcelles boisées closes de murs ou de haies denses et hautes, d'aspect très soigné. Ici, aucun espace n'est dédié à la vie commune, aucune place de stationnement n'est prévue en dehors de parcelles.



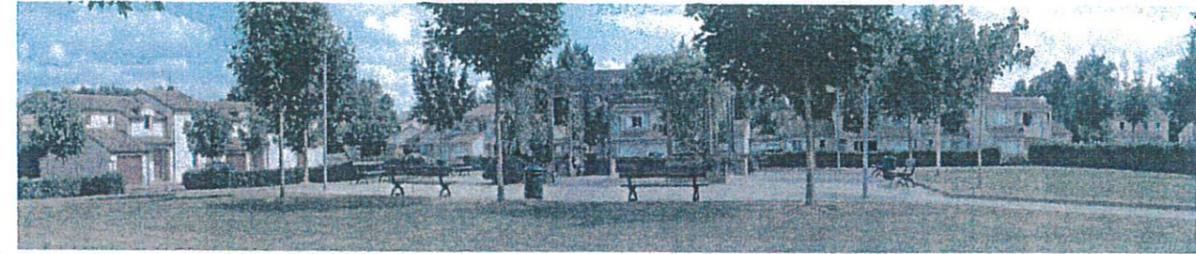
- Le petit lotissement situé en face du Grand Prés

De conception récente, ce lotissement est composé autour d'une rue centrale, large, sans bordure ni trottoirs, dont le traitement invite à un usage mixte (voitures, piétons, vélos, jeux d'enfants...). Les parcelles privées ne sont pas clôturées en bord de voie, les boîtes à lettre sont regroupées dans des blocs bâtis.



- Le Parc

Ce lotissement récent et étendu s'inscrit dans un ancien espace boisé dont une partie des arbres a été conservée. Constitué autour d'une vaste place centrale, il offre une composition urbaine intéressante avec de nombreux espaces publics, des maisons mitoyennes et des jardins adossés aux boisements. Le traitement des voiries et trottoirs est cependant un peu routier.



- Le Mars

Dernier lotissement de la commune, encore en cours de réalisation, le Mars ne présente cependant pas une conception urbaine novatrice. Distribué en boucle et desservi par une seule route, il donne une impression de désordre. Les parcelles de grande taille sont déjà plantées de haies mono-spécifiques et l'insertion des boîtes à lettres et coffrets EDF n'est pas prévue dans les aménagements. Situé sur un point haut du relief, il offre une belle vue ouverte sur l'espace agricole.

Le bassin de rétention situé en bas du lotissement n'est actuellement pas planté.



3.4 Le bourg.

Établi à l'intersection entre la Route Nationale 147 et la Route Départementale 89, le cœur administratif et commerçant s'est peu à peu déplacé vers le Sud, s'organisant aujourd'hui autour de la nouvelle Mairie. Ainsi, le bourg s'agence maintenant autour de la rue de la Gare, laissant l'Eglise, isolée derrière un vaste espace boisé public de l'autre côté de la RN 147.

Ainsi Mignaloux-Beauvoir possède aujourd'hui un centre administratif (la Mairie), un pôle religieux (Eglise et ancien cimetière), un centre commerçant, un secteur d'activité relativement distincts et éloignés spatialement les uns des autres.

3.4.1 Les entrées de bourg.

Les entrées de bourgs ruraux sont souvent marquées par un resserrement de l'habitat autour de la voie et une densification progressive des constructions. Le bourg de Mignaloux-Beauvoir possède aujourd'hui un seul accès présentant les caractéristiques d'une entrée de bourg : l'accès depuis la RN 147, par la Rue de la Gare. En effet, la présence d'une végétation dense, associée à l'implantation des bâtiments en bord de voie (au niveau du carrefour), donne une soudaine sensation de densité. Les aménagements réalisés en bord de route (trottoirs, bordures, ralentisseurs...) renforcent la perception de la proximité d'une agglomération. Cependant, cette sensation est éphémère puisque, aussitôt après ce passage, le paysage s'ouvre à nouveau, bordé par le grand espace ouvert du parking de la mairie.



3.4.2 Les espaces publics

On peut considérer qu'il existe trois espaces publics majeurs : Les abords de la mairie, la place des Alisiers, la place située entre la RN 147 et l'église

- Les abords de la mairie :

Aménagements récents, les abords de la mairie sont soignés et bien entretenus, cependant, ils constituent un espace vaste et peu utilisé, très ouvert sur le paysage agricole.



- La place des Alisiers

Cette place, véritable centre commerçant du bourg, est aussi un axe de desserte important, gérant les accès à la crèche et à l'école. L'aménagement de la place est aujourd'hui à revoir, en effet, les revêtements de voirie sont détériorés et l'organisation de la place n'est plus adaptée à son usage. Les véhicules stationnés sont très présents, masquant les vitrines commerciales et occupant totalement un espace où le piéton ne trouve plus sa place. Les abords des commerces, sont gravillonnés et situés légèrement en contre bas par rapport à la place. Malgré le fleurissement important, l'aspect de la place reste très minéral.



- La place devant l'église

Cette place est, pour les automobilistes qui empruntent la RN 147, le premier contact avec le bourg de Mignaloux-Beauvoir. L'environnement boisé et le soin apporté à l'entretien des espaces verts donnent à l'ensemble un aspect agréable. Cependant, ce lieu vaste n'a pas de fonction ni de statut déterminés, en effet, il n'a pas réellement l'aspect d'une place avec son centre occupé par un espace planté et contourné par une voirie classique, et, il n'a étonnement pas de relation avec l'église toute proche.



3.4.3 L'église

L'église, qui est un des bâtiments les plus anciens de la commune, est, de par sa localisation, isolée de la vie sociale du bourg. En effet, située au Nord de la Route Nationale 147, l'église est aujourd'hui située entre le stade (sur sa façade arrière), un espace boisé public (sur son aile sud), un ensemble de bâtiments privés (sur son aile nord). L'accès à l'église se fait par une rue qui se termine, en impasse, sur la façade principale de l'église. Il n'y a pas de parvis, ni de placette.



3.4.4 La gare

Située à l'extrême Sud de la commune, cette petite gare ancienne est déconnectée de l'activité du bourg. Établie du côté Sud de la voie, elle fait face aux bâtiments de l'entreprise STEC, qui sont pour la plupart, très mal entretenus.

3.5 Les hameaux

La dispersion de l'habitat sur le territoire communal se traduit par la présence de nombreux hameaux.

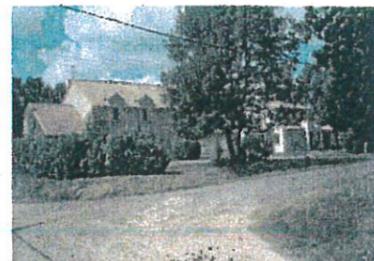
Certains possèdent un noyau ancien (La Ganterie, Chantemerle, La Vallée...), souvent constitué à l'origine autour d'une ferme, rares sont les hameaux dans lesquels on ne trouve pas de constructions récentes. On remarque même quelques hameaux totalement nouveaux, prenant parfois la forme de petits lotissements (Le Prés des Mottes) ou de groupement de trois ou quatre maisons, souvent implantées dans des massifs boisés. Le hameau le plus rural est certainement Brazoux.

Deux ensembles sont particulièrement importants et présentent une densité d'habitation au moins égale à celle du bourg : Gros Puits et La Boulanderie.

Dans la plupart de ces hameaux l'habitat récent s'est déjà développé depuis quelques années, les rendant aujourd'hui moins sensibles, d'un point de vue paysager. La qualité de ces sites réside donc plus actuellement dans le rapport entre les ensembles bâtis et le paysage rural dans lequel ils s'inscrivent que dans le caractère de leur architecture.



Le Brazoux, un hameau rural



Maisons récentes à la Ganterie

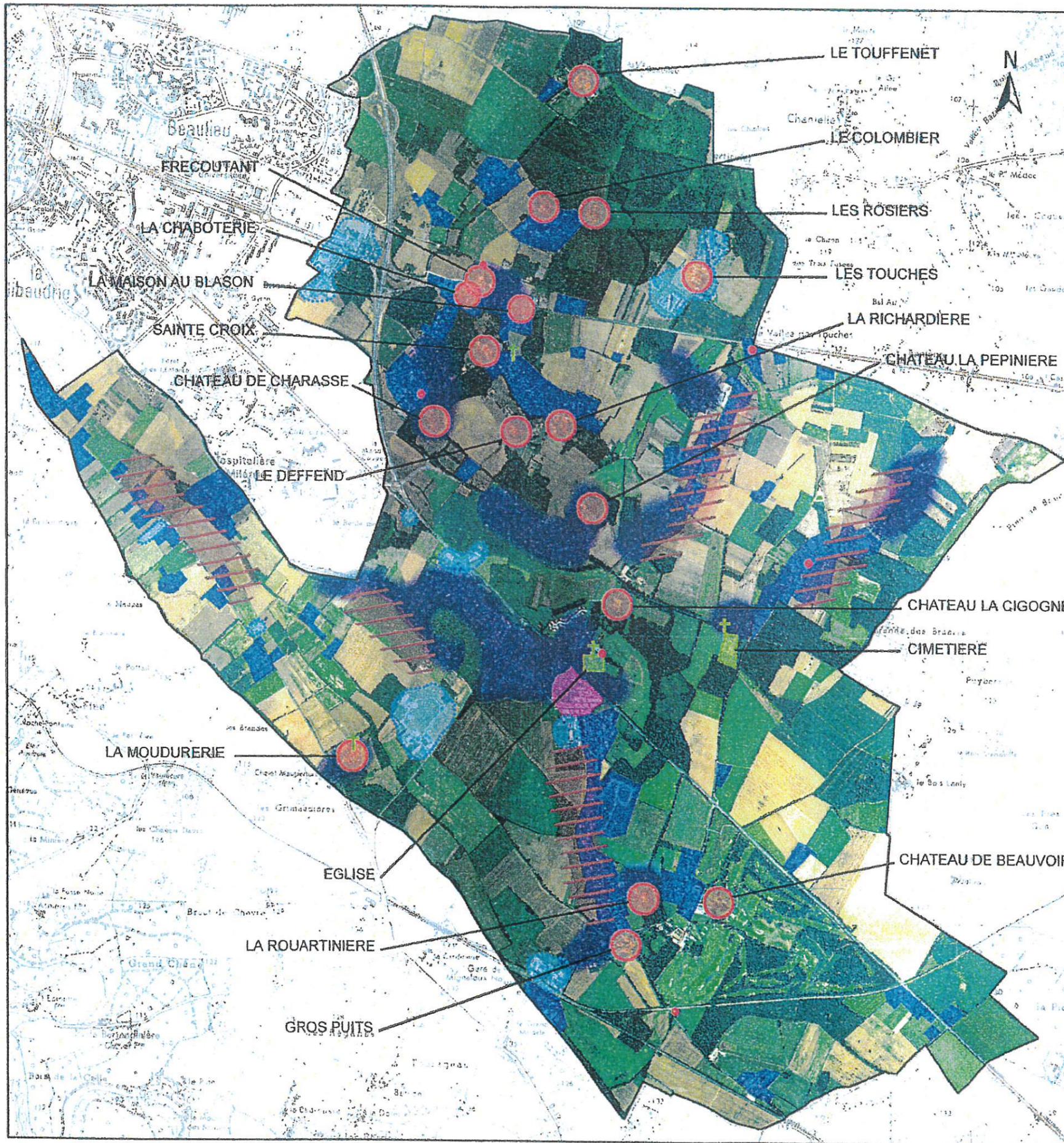


Prés de Bois Joli, une bâtisse en ruine

Enjeux :

- **Limitier l'urbanisation le long des voies.**
- **Valoriser une identité architecturale locale s'appuyant sur les caractéristiques du bâti ancien.**
- **Ne pas laisser les constructions nouvelles « miter » le paysage rural.**
- **Donner une identité forte au bourg.**
- **Reconquérir les espaces publics.**
- **Tisser des liens entre les différents pôles de la vie sociale.**

Localisation des éléments bâtis



4 LES LIAISONS

4.1 Les routes nationales

Ces deux voies de circulations importantes, divisent le territoire mignalien en trois sous-secteurs territoriaux. Voies à grande circulation, elles présentent un traitement au vocabulaire purement routier, en rupture avec le caractère désormais péri-urbain de leurs abords, notamment dans les secteurs du Breuil l'Abbesse et du centre bourg de Mignaloux-Beauvoir.

D'autre part, ce traitement routier, incite les automobilistes à conduire vite et ne laisse pas de place aux autres modes de déplacement (vélo, piéton...).

4.1.1 La route de Limoges ou N 147

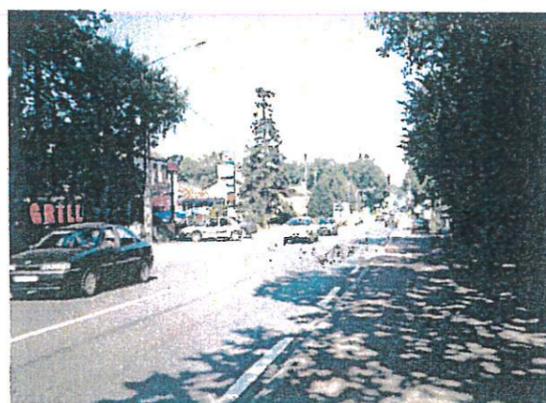
Cette route nationale, est bordée, à l'est du territoire communal par un secteur à l'aspect rural. L'arrivée au carrefour de Mignaloux Beauvoir et au feu tricolore est précédée d'un longue descente qui permet de deviner, de loin, la présence d'un bourg. A proximité du feu, la rive sud de la voie est occupée par l'école et plusieurs bâtiments et restaurants, la rive nord, par des habitations et une vaste place qui sert d'aire de repos aux automobilistes.

Bien que la proximité du bourg soit ici très sensible, les abords de la voie n'ont pas réellement été requalifiés : A partir de l'école, des bordures, franchissables par les automobiles délimitent des trottoirs-parking peu accueillants pour les piétons, il n'y a d'ailleurs qu'un seul passage piéton offrant une possibilité de franchissement de la voie.

Les grands mats d'éclairage, accompagnés de poteaux électriques en béton participent à donner à l'ensemble un aspect désuet et peu soigné. Après le franchissement du carrefour, la route est bordée par des bandes boisées de qualité qui laissent à peine deviner la présence des lotissements récents.



Une grande place qui sert d'aire d'arrêt aux automobilistes



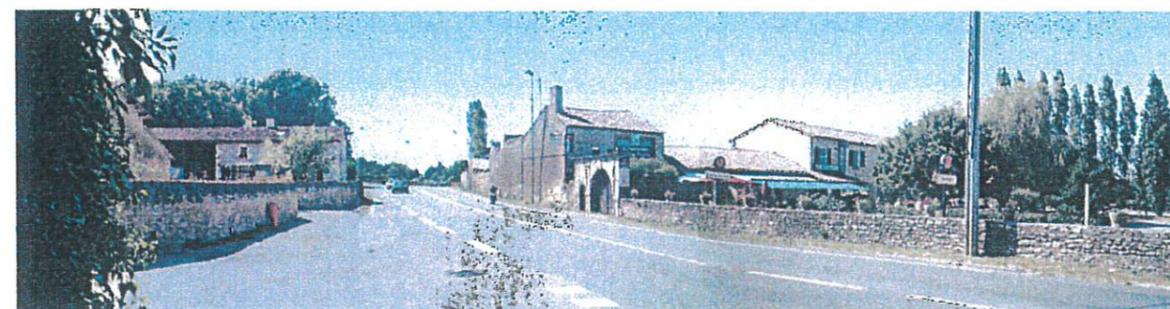
La RN 147, au feu tricolore, en direction de Poitiers

4.1.2 La route de Chauvigny ou N 151

La portion de la Route Nationale 151, inscrite dans la territoire communal, présente trois aspects paysagers différents :

- Le secteur le plus proche de Poitiers, jusqu'aux échangeurs : a un aspect de desserte périphérique (surtout aux abords des échangeurs) avec des délaissés routiers non traités et un système de circulation un peu compliquée ne laissant aucune place aux piétons.

- Le secteur du Breuil Abbessé, bordé par des bâtiments anciens et de grands murs de pierre : cette portion de voirie n'a fait l'objet d'aucune valorisation. En effet, le traitement est ici totalement routier, il n'y a pas de trottoirs, les accotements sont enherbés, les accès aux voies communales (route de la Boulangerie) sont traités avec des zones de décélération élargissant encore l'emprise de la voie. L'éclairage est assuré par des mats de grande hauteur, très espacés et d'aspects purement techniques. Il n'est prévu aucune possibilité d'arrêt ou de stationnements sur le bas côté.



La RN 151 au Breuil l'Abbesse

- La portion de route située en secteur rural, s'inscrit en continuité du secteur précédent, en effet, on ne remarque aucune différence de traitement entre le reste de la RN et la traversée du hameau de Breuil Abbessé.

4.2 Les routes communales et départementales.

Ces routes, qui supportent un trafic relativement important (D89 et D12, route des Bruères), offrent encore aujourd'hui un aspect rural et un gabarit réduit. Leurs abords peuvent présenter deux aspects : champêtres, d'une part, bordées par des haies bocagères et des champs cultivés. Longées par un ruban de maisons d'habitations, construites pour la plupart entre 1965 et 1980 (Route de la vallée des Touches), d'autre part.



Ces routes étroites sont difficilement utilisables par les piétons car elles ne possèdent pas réellement de bas côtés.

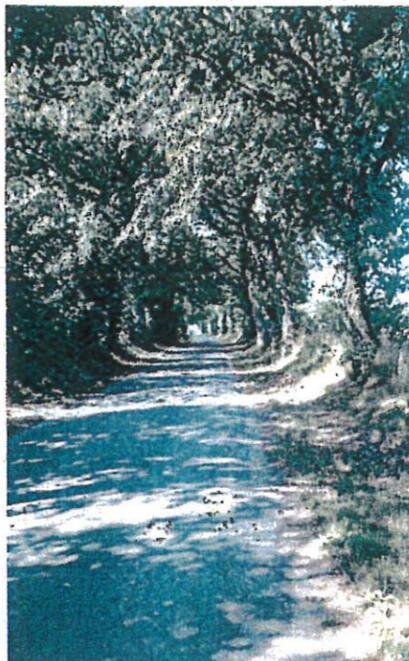
Au Nord de la commune, aux environs du Colombier et de Touffenet, on remarque de très belles portions de routes communales, longeant les massifs boisés ou bordées par des haies continues de qualité.

4.3 Les circulations piétonnes.

Il existe aujourd'hui un réseau de chemins, à vocation mixte (agricole, piétons...) et quelques pistes cyclables récemment créées.

Les chemins ruraux constituent un patrimoine à préserver, certains sont cependant malheureusement menacés par plusieurs phénomènes :

- Les empiètements sauvages (avec des gravas) ,
- La disparition des haies qui les bordent...
- les pièces de terre cultivées, de plus en plus grandes, englobent parfois les chemins,
- les usages nouveaux, tels que le tout terrain (en voiture ou en moto),
- La multiplication des accès secondaires aux maisons.



Route de Touffenet



Une liaison piétonne entre la mairie et le lotissement du Parc

Enjeux :

- Redonner une place aux piétons et aux cyclistes.
- Protéger les chemins ruraux.
- Valoriser les haies et les arbres présents le long des routes départementales et communales.
- Retraiter les abords des routes Nationales pour en modifier l'image et l'usage.